

## INSCRIPTIONS ACCUEIL DE LOISIRS HIVER ET PRINTEMPS 2018

**→ HIVER du 26/02 au 9/03 (2 semaines de 5 jours)**  
Inscriptions à partir du 29 janvier

**→ PRINTEMPS du 23/04 au 4/05 (5 jours et 4 jours)**  
Inscriptions à partir du 26 mars

Au service Education-Jeunesse, à la mairie tous les jours sauf le jeudi, ainsi que sur le portail famille ([www.saint-laurent-blangy.com](http://www.saint-laurent-blangy.com))

### → DOSSIER

1 dossier par enfant pour l'année à retirer en Mairie ou à télécharger sur le site de la Ville.

#### **Inscription à la semaine.**

#### **LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR TOUTE INSCRIPTION**

**Important** : la demande d'inscription ne pourra être prise en compte qu'une fois l'ensemble des pièces ci-dessous déposées :

- |  |   |  |
|--|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Dernier avis d'imposition</li><li>- Bons CAF</li><li>- Attestation d'assurance</li><li>- Carnet de vaccination</li><li>- Diplôme de natation</li><li>- Fiche d'inscription</li></ul> | } | Si non fourni pour le dossier scolaire |
|--|---|--|

### → FONCTIONNEMENT POUR LES PETITES VACANCES

#### **Lieu :**

Ces accueils fonctionneront dans les locaux de l'école Langevin, et dans les salles associatives, à la salle Jean Zay ainsi que sur les différents terrains de sports de la Commune.

#### **Horaires :**

Les accueils fonctionneront de 9h à 12h et de 13h30 à 17h  
Accueil échelonné le matin de 9h à 9h30 et l'après midi de 13h30 à 13h45  
Sortie échelonnée le midi de 12h à 12h15 et le soir de 17h à 17h15

#### **Admission :**

Seront admis les enfants de 3 à 14 ans, scolarisés et propres, résidant ou scolarisés dans la Commune sur la demande de l'un des parents ou de la personne qui en a la garde.

Les enfants de 3 à 14 ans, scolarisés et propres, résidant à l'extérieur de la Commune ne seront admis que dans la limite des places disponibles.

#### **Cantine**

Vous pouvez réserver vos repas à l'avance en vous inscrivant à l'inscription et vous serez facturé à la fin de chaque période. Toute modification de fréquentation de la cantine, doit être signalée à la Direction au plus tard la veille avant 9h30. Tout repas non décommandé sera facturé.

Il est impératif, lors de l'inscription, de signaler tout régime alimentaire ou allergie sur la fiche sanitaire.

#### **Garderie**

Une garderie est ouverte de 7h30 et 9h00 le matin, et de 17h15 et 18h00 le soir. Les parents doivent se munir de cartes ou de tickets vendus en mairie.

*Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Mme GRACIA au 03.21.50.93.34 ou par mail :  
[education.jeunesse@saint-laurent-blangy.fr](mailto:education.jeunesse@saint-laurent-blangy.fr)*